



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Sous-direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux</p> <p>Bureau de la Santé des Végétaux</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Dossier suivi par : Denis FERRIEU</p> <p>Tél. : 01.41.73.48.04 Fax. : 01.41.73.48.40</p> <p>Réf. interne : Fiche de vie n° G 30</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDQPV/N2004-8012</p> <p>Date : 19 JANVIER 2004</p> <p>Classement : ON 321</p>
---	--

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et des affaires
rurales
à

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace :
Complète :
📄 Nombre d'annexes :
Degré et période de
confidentialité :

Rubrique : Export

Objet : Réglementation phytosanitaire CANARIES

Bases juridiques : « Orden de 12 de marzo de 1987 por la que se estableca para la
islas Canarias las normas fitosanitarias relativas à la importacion exportacion y transitos
de vegetales y productos vegetales »
17 pages

MOTS-CLES : Exigences phytosanitaires, réglementation, CANARIES, Export.

Résumé : Diffusion de nouvelles exigences phytosanitaires dans le cadre de la
délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits
végétaux à destination des CANARIES.

Les textes cités sont diffusés par courrier aux Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt / Services Régionaux de la Protection des Végétaux.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de ces instructions.

Le sous-directeur de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Hervé DURAND

Destinataires	
Pour exécution : -Les Chefs de S.R.P.V. -Les Chefs de S.P.V. (DOM)	Pour information : -MM. les I.G.A. -MM. les préfets de Région -MM. les préfets de département -les D.R.A.F. -les D.A.F. (DOM)